



**Direction départementale
des territoires**
15 rue Henry Bordeaux
74998 Annecy Cedex 9

FORMULAIRE DE CANDIDATURE AU POSTE DE LIEUTENANT DE LOUVETERIE

**A retourner impérativement avec le dossier complet
avant le 21 février 2020**



CONDITIONS

- Etre de nationalité française, résider dans le département ou dans un canton limitrophe et jouir de ses droits civiques (**produire à ce titre une copie de la carte d'électeur**)
- Etre âgé de 75 ans au plus le jour de sa nomination (**produire une photocopie de la carte d'identité**)
- Etre titulaire d'un permis de chasser depuis au moins 5 ans (**produire une photocopie du permis de chasser**)
- Etre apte physiquement (**produire à ce titre un certificat médical**) et avoir de bonnes connaissances cynégétiques et réglementaires
- S'engager à entretenir à ses frais une meute de chiens (voir engagement ci-dessous)
- S'engager à porter la commission et l'insigne pour justifier de sa qualité ainsi qu'une tenue correcte et compatible avec les actions de terrain
- Ne pas avoir fait l'objet de condamnation pénale en matière de chasse, pêche et de protection de la nature (déclaration sur l'honneur ci-dessous).

CANDIDAT

NOM : NATIONALITÉ :
PRÉNOM :
DATE ET LIEU DE NAISSANCE :
ADRESSE :

TEL. DOMICILE : FAX :
TEL. PORTABLE : FAX :
COURRIEL :

QUALIFICATIONS

PROFESSION :
DATE D'OBTENTION DU PERMIS DE CHASSER :
NOMBRE DE CAMPAGNES DE CHASSE :
ACTIVITÉS OU ÉTUDES MENÉES DANS LE DOMAINE CYNÉGÉTIQUE :

RELATIONS ACTUELLES AVEC LE MONDE CYNÉGÉTIQUE :

MOYENS TECHNIQUES DISPONIBLES (CHIENS, ARMEMENT, MOYENS DE TRANSPORT DE MATÉRIEL) :

Je déclare sur l'honneur ne jamais avoir fait l'objet d'une condamnation pénale en matière de chasse, de pêche ou de protection de la nature.

Je déclare avoir les ressources financières suffisantes pour assumer les charges et les moyens matériels liés à la fonction de lieutenant de louveterie, être disponible et adhérer à la charte du lieutenant de louveterie.

Je m'engage, par ailleurs, à entretenir à mes frais, soit un minimum de 4 chiens courants réservés exclusivement à la chasse du sanglier ou du renard, soit au moins 2 chiens de déterrage.

A , le

Signature

